

Foire aux questions sur la transition des NOTAM

1. Quelle est la différence entre le format de NOTAM national et le format de NOTAM de l'OACI?

Il existe certaines différences entre les NOTAM nationaux canadiens et les NOTAM de l'OACI, mais les renseignements qu'ils contiennent demeurent les mêmes. Une des principales différences dans le format de NOTAM de l'OACI est l'ajout de la ligne Q. Ces différences sont abordées en détail dans le document intitulé **Exposé sur la transition au format de NOTAM de l'OACI et nouvelle série NOTAM**, lequel est disponible sur le site Web www.navcanada.ca/notamoaci.

2. Pourquoi est-ce que NAV CANADA passe au format de NOTAM de l'OACI?

L'adoption du format NOTAM de l'OACI, déjà utilisé par la plupart des pays, assurera également la conformité aux normes internationales et éliminera la nécessité pour les pilotes qui empruntent des routes internationales de connaître plus d'un format de NOTAM. Il ouvrira également la voie à des fonctions de filtrage plus avancées, réduisant l'encombrement des NOTAM en aidant les pilotes à accéder uniquement aux NOTAM pertinents pour leur vol.

3. Qu'advient-il du site Web de la météorologie à l'aviation (AWWS) et quels sont les principaux avantages du CFPS?

À compter du 10 octobre 2019, les NOTAM seront seulement disponibles dans le système CFPS, et la fonctionnalité sera retirée de l'AWWS.

Les Services de planification de vol en collaboration (CFPS) comprendront des produits météorologiques comme les METAR et les TAF, en plus des NOTAM. Le système CFPS a été conçu pour faciliter le rappel de produits météorologiques afin que les METAR, les TAF et les NOTAM puissent être rappelés à l'aide d'une requête. Il s'agira d'une amélioration de l'AWWS dans lequel chaque produit météorologique doit être rappelé au moyen d'une requête distincte.

La migration des NOTAM vers le système CFPS constitue la première étape de la transition pour délaisser la plateforme de l'AWWS. Au cours de l'année à venir, la fonctionnalité restante de l'AWWS sera élaborée dans le système CFPS. Cela permettra de mettre hors service l'AWWS.

4. Est-ce que NAV CANADA continuera à transmettre tous les NOTAM canadiens, y compris les séries intégrées en tant que « séries diffusées au Canada » (O, P, Q, R, U, V)?

Oui, à tous les clients abonnés à ces séries. Ces abonnements existants seront transférés dans la nouvelle base de données des NOTAM de l'OACI canadiens. Ces abonnements seront basés sur les séries plutôt que sur les fichiers NOTAM. Les nouveaux abonnements aux NOTAM de l'OACI ressembleront aux abonnements actuels. Pour demander un abonnement à une série en particulier, envoyer un courriel à l'adresse notam@navcanada.ca.

5. Est-ce que certains des détails compris dans l'en-tête des messages de l'AFTN seront modifiés?

L'en-tête des messages de l'AFTN ne changera pas. Tous les NOTAM de l'OACI seront envoyés depuis l'adresse AFTN CYHQYNYX.

6. Où se trouvent les NOTAM canadiens?

À partir du 10 octobre 2019, les NOTAM de l'OACI seront rappelés au moyen des Services de planification de vol en collaboration (CFPS) de NAV CANADA, présents sur le site Web <https://plan.navcanada.ca>.

7. Est-ce qu'un compte d'utilisateur du système CFPS est nécessaire pour récupérer des NOTAM?

Non, la fonctionnalité de rappel des NOTAM pourra être utilisée sans ouvrir de session au moyen des Services de planification de vol en collaboration (CFPS) de NAV CANADA, présents sur le site Web <https://plan.navcanada.ca>.

Des fonctionnalités supplémentaires, comme des requêtes NOTAM prédéfinies, seront disponibles pour les utilisateurs qui détiennent des comptes.

8. Puisque les NOTAM de l'OACI n'utilisent pas les fichiers NOTAM, comment est-il possible de rechercher les NOTAM dans le système CFPS?

Pour rappeler des NOTAM dans le système CFPS, un utilisateur sera en mesure de sélectionner un ou plusieurs points d'intérêt et, s'il le souhaite, un rayon. Les NOTAM canadiens qui croisent géographiquement la route indiquée ou la zone d'intérêt seront affichés.

9. Est-ce que les pannes des services des aménagements américains (comme les NAVAID ou l'AWOS) seront émises en tant que NOTAM canadiens si les aménagements sont utilisés dans une procédure de vol aux instruments canadienne?

Non. Il faut consulter la base de données des NOTAM américains. De plus, il peut y avoir des ententes entre les unités ATS canadiennes et américaines pour s'assurer que ces renseignements sont transmis en temps réel, au besoin.

10. Est-ce que l'utilisateur pourra avoir accès aux NOTAM américains? Où pourra-t-il les trouver?^[1]

Trois (3) méthodes peuvent être utilisées pour obtenir des NOTAM des États-Unis, soit une méthode au moyen d'Internet et deux méthodes au moyen de l'AFTN :

- procédures de requête AFTN pour les États-Unis – annexe E.
- procédures de requête AFTN pour le groupe EAD – section 4 des OPADD 3.0 (en anglais seulement). Plutôt que d'utiliser l'indicateur d'emplacement **State** ou **NOF**, utiliser l'indicateur d'emplacement de l'aérodrome américain.
- site Web – <https://notams.aim.faa.gov/notamSearch/>.

11. Est-ce possible de recevoir les NOTAM en français seulement?

Non, les nouveaux NOTAM de l'OACI seront en anglais seulement ou bilingues. Les NOTAM qui concernent une région bilingue seront diffusés avec le texte en anglais et le texte en français aux utilisateurs abonnés aux NOTAM bilingues. Pour les utilisateurs qui s'abonnent aux NOTAM en anglais seulement, tous les NOTAM contiennent seulement du texte en anglais. Pour obtenir plus de renseignements sur les NOTAM contenant du texte en français, consulter le Manuel des procédures canadiennes pour les NOTAM (CNOP).

12. Comment peut-on s'abonner à une série? Par exemple, comment un NOF en Asie peut-il recevoir des NOTAM de la catégorie de diffusion « International – États-Unis »?

Pour demander un abonnement à une série particulière, envoyer la demande à l'adresse de courriel notam@navcanada.ca.

13. Quels renseignements doivent être fournis lorsqu'un utilisateur demande qu'un NOTAM d'aérodrome soit publié?

Le processus de soumission d'un NOTAM d'aérodrome (p. ex. pour une fermeture de piste ou la disponibilité du service) ne change pas, tout comme les renseignements qui doivent être fournis.

Certains sujets et certaines conditions de NOTAM pour lesquels il existe un ensemble de valeurs par défaut pour les limites inférieures et supérieures, la latitude, la longitude et le rayon est utilisé, ce qui est le cas pour les NOTAM d'aérodrome. La latitude et la longitude sont fondées sur le point de référence d'aérodrome (lequel figure dans une base de données), et la valeur par défaut du rayon est de 5 NM. NAV CANADA s'assurera que le NOTAM est saisi dans le format approprié.

14. Pour toute question, avec qui doit-on communiquer?

Pour toute question relative au format de NOTAM de l'OACI ou à la transition au format de NOTAM de l'OACI, envoyer un courriel à l'adresse icaonotam@navcanada.ca.

Si un membre du personnel du groupe Opérations aériennes a besoin de soutien immédiat en matière d'exposés météorologiques, de planification de vol, de CFPS ou de NOTAM, il doit communiquer avec les centres d'information de vol. Les centres d'information de vol offrent aux pilotes des exposés météorologiques interprétatifs et d'autres services consultatifs en lien avec leur route prévue. Les coordonnées des centres d'information de vol de NAV CANADA figurent sur le site Web de NAV CANADA, à l'adresse <http://www.navcanada.ca/FR/products-and-services/Pages/flight-planning.aspx>.

Pour toute autre question relative aux services de NAV CANADA, communiquer avec le groupe Services à la clientèle et aux parties prenantes. Les coordonnées sont indiquées sur le site Web <http://www.navcanada.ca/FR/Pages/contact-us.aspx>.